

Communiqué de presse

17 avril 2020

Le Gouvernement annonce le calendrier des concours des grandes écoles

A la suite des annonces du Président de la République sur l'organisation progressive du déconfinement, le Gouvernement fixe le calendrier et les modalités des concours d'entrée dans les grandes écoles qui recrutent à l'issue des classes préparatoires (CPGE).

Après consultation des parties prenantes, et au regard de la situation exceptionnelle que connaît notre pays, les ministres des armées, de la transition écologique et solidaire, de l'économie et des finances, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et de l'agriculture et de l'alimentation ont décidé que la session 2020 des concours d'entrée dans les grandes écoles s'inscrira dans le cadre suivant, et sous réserve des mesures sanitaires qui seront en vigueur à cette période :

- 1) Les épreuves des concours d'entrée dans les grandes écoles seront organisées du 20 juin au 7 août.
- 2) Les épreuves écrites seront organisées dans l'ordre défini dans le cadre du comité de pilotage et de façon à garantir la sécurité des candidats, dans le respect le plus strict des consignes sanitaires en vigueur. Les écoles, notamment militaires, ayant des contraintes particulières de recrutement pourront prévoir sous leur responsabilité légale des épreuves additionnelles, dans le respect de ce calendrier.
- 3) Les candidats auront accès à leur classement par école au plus tard le 8 août, pour un début des procédures d'appel à partir du 12 août au plus tard, afin de permettre le maintien des dates de la rentrée de septembre.

Les ministres compétents rappellent leur attachement au modèle républicain de l'accès aux grandes écoles, et saluent la mobilisation des établissements et de tous leurs personnels en vue de permettre le bon déroulement de ces concours, en veillant à garantir la stricte sécurité sanitaire de tous et préserver l'intérêt des candidats.